

CONVOCACTION

Date : 10 décembre 2024

Affichée le : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 30
Votants : 38
Pouvoirs : 8
Absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMALIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

24 décembre 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme HAMADOUC
Mme PEREZ
Mme SENET
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
M. LUCAS
M. FACCHINI

Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à Mme MEHADJI
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

19 Garantie d'emprunt - CDC HABITAT - 15 logements situés Quai d'aval/Rue du Port

■ **Rapport de présentation :**

Thierry BROCHOT, Adjoint

CDC Habitat social (ex OSICA), organisme bailleur, sollicite de la Ville, la garantie d'emprunts en vue du financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 15 logements situés à Creil, Quai d'Aval, rue du Port.

CDC Habitat social souhaite à cet effet pouvoir obtenir la garantie des prêts d'un montant total de 718 932 €, à hauteur de 50% auprès de la Caisse des dépôts et consignations soit 359 466.00 €.

Caractéristiques principales des prêts

Caractéristiques	PLAI foncier	PLS	PLS foncier	PLUS foncier
Enveloppe	-	PLSDD 2023	PLSDD 2023	
Identifiant de la ligne	5559067	5559066	5559065	5565547
Montant	62 889 €	179 586 €	168 888 €	307 569 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	3,64%	4,11%	3,64%	3,64%
TEG	3,64%	4,11%	3,64%	3,64%
Phase d'amortissement				

Durée du différé d'amortissement	-	24 mois		
Durée	60 ans	40 ans	60 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,64%	1,11%	0,64%	0,64%
Taux d'intérêt	3,64%	4,11%	3,64%	3,64%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	SR	SR	SR	SR
Taux de progressivité de l'échéance	1%	0%	1%	1%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-216001743-20241223-19DEL_CM161224-DE

Il vous est proposé, de donner un accord pour la garantie à hauteur de 50 % des prêts de 718 932 € ci-dessus mentionnés.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2252-1 et L2252-2,
Vu le code civil, notamment l'article 2298,
Vu l'avis de la commission « Finances et Synthèse » en date du 02 décembre 2024,
Vu la demande formulée par CDC Habitat social,
Vu le contrat de prêt n°162096 en annexe signé entre CDC Habitat et la Caisse des dépôts et consignations,
Entendu le rapport de présentation,
Considérant l'intérêt d'accompagner CDC Habitat social sur l'acquisition en VEFA de 15 logements sis Quai d'Aval, rue du Port, à Creil,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 38	Pour : 35	Contre : 0	Abstentions : 3	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : La commune de Creil accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 50% de 718 932 €, soit 359 466.00 € ci-dessus mentionnés, qui seront contractés par CDC Habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 15 logements situés à Creil, Quai d'Aval, rue du Port.

Article 2 : le conseil municipal autorise la Maire, ou son représentant, à signer la convention de garantie communale avec CDC Habitat Social en vue de définir les modalités de mise en œuvre de la garantie d'emprunt.

CREIL, le

23 DEC. 2024

Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSE
Chargée du Projet de Territoire



Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance